



DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 17h, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au 2 ter rue Chanzy à Carmaux, sous la Présidence de Fatima SELAM, Vice-Présidente du CIAS.

Membres présents : 10

AZAM Martine, **BARTHAS** Patricia, **BLANQUET** Marguerite, **BONFANTI** Djamila, **COURVEILLE** Martine, **LEYMARIE** Muriel, **MILESI** Marie, **SELAM** Fatima (pouvoir de **BLAVIER** Yveline), **SOURDIN** Anne, **TOUZANI** Rachid.

Membres excusés : 9

BLAVIER Yveline (pouvoir à **SELAM** Fatima), **DURAND** Rosette, **ORRIT** Didier, **PLO** Pascal, **REDO** Aline, **ROMIGUIER** Valérie, **SOMEN** Didier, **SZCZEPANIAK** Jaques, **VIDAL** Suzette.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	1
Membres présents	10	Voix délibératives	11

Numéro :

16/10/2024-05

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FAFI

Le Fonds d'Aide Financière Individuelle constitue une prestation d'aide sociale, dont la décision d'attribution revient au Président du CIAS, conformément aux articles L.123-5 et R.123-2 du Code de l'action sociale et de la famille. Cette aide s'inscrit dans le cadre des aides facultatives et extralégales.

Autour d'une procédure unique d'instruction, le dispositif vise à permettre la mobilisation de deux types d'aide :

- Fonds d'Aide Financière pour l'Emploi en lien avec l'AVDE,
- Fonds d'Aide Financière pour l'Éducation en lien avec le PRE.

Concernant le fonds d'aide financière pour l'éducation, ce dispositif vise à favoriser l'épanouissement global de l'enfant/du jeune accompagné par la PFRE en lui permettant d'accéder :

- à une pratique culturelle, sportive ou de loisirs,
- à des soins de santé.

Au regard des besoins des familles et des nouvelles possibilités sur le territoire il est proposé de rajouter le soutien à des actions d'accompagnement à la scolarité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE le nouveau règlement intérieur FAFI.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,
La Vice-Présidente, Fatima SELAM

La secrétaire de séance
Anne SOURDIN

